

La Commission permanente du 4 octobre axée sur l'emploi, le soutien à l'économie et l'habitat

La Commission Permanente d'Angers Loire Métropole s'est réunie le 4 octobre 2021 à l'Hôtel d'agglomération. Au cours de cette réunion, plusieurs décisions ont été prises concernant l'emploi, le développement économique et l'habitat.

Angers Loire Métropole poursuit sa politique en faveur du développement économique par l'adoption de plusieurs décisions.

Angers Loire Métropole octroie 39 500 € de subventions dans le cadre du dispositif MPIA

Le dispositif MPIA (Maturation de projets innovants en Anjou) est un outil de détection de travaux de chercheurs à fort potentiel qui nécessite d'être maturés économiquement et peuvent faire l'objet d'un accompagnement financier et technique. Angers Loire métropole soutient ce dispositif en accordant une subvention, à hauteur de 39 500 €, répartie comme suit :

- 10 500 € pour le projet DIAG'EC, porté par le laboratoire CERADE de l'ESAIP (École supérieure angevine en informatique et environnement) visant à développer une application mobile appelée Diag'Économie qui permet de réaliser un autodiagnostic sur sa propre démarche d'économie circulaire ;
- 29 000 € pour le projet Σ TESTEROC, porté par le laboratoire ScaT de l'ICO (Institut de cancérologie de l'ouest) consistant à créer une start-up de prestation de service pour révolutionner les tests précliniques des molécules candidates anticancéreuses (MCA) et favoriser la poursuite des essais in vivo avec les MCAs les plus prometteuses.

Angers Loire Métropole attribue 30 000 € de subventions à l'association « Produit en Anjou »

Le label « Produit en Anjou » destiné à promouvoir les produits et services élaborés en Anjou répond à différents objectifs, notamment celui de permettre aux consommateurs de repérer les produits et savoir-faire issus et élaborés en Anjou, de favoriser la consommation de ces produits ou encore de renforcer auprès des habitants le lien au territoire, à son identité, à ses valeurs.

L'association « Produit en Anjou », chargée de la valorisation des produits et services et de l'animation du réseau des entreprises utilisatrices de la marque s'est engagée dans la démarche « Assises de la Transition écologique : agir face à l'enjeu » conduit par la Communauté urbaine. Angers Loire Métropole soutient, à hauteur de 30 000 € les actions menées par l'association « Produit en Anjou ».

8 900 € de subventions accordées par Angers Loire Métropole dans le cadre du Contrat de ville unique

Le Contrat de ville unique 2015-2022 repose sur 3 piliers - la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi – et 3 axes transversaux – la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité homme/femme. Dans le cadre de la politique d'emploi soutenue par Angers Loire Métropole, 2 actions ont été retenues qui permettront de renforcer l'attractivité des quartiers prioritaires, de promouvoir l'initiative économique et de mettre en place les conditions favorables à l'accès à l'emploi des habitants des quartiers pour un montant total de 8 900 € répartis comme suit :

- 7 500 € à l'entreprise Simplon.co pour « SAS ARTIS » qui propose un parcours de découverte et d'acquisition de compétences techniques dans les métiers du numérique ;
- 1 400 € à la Maison de quartier des Hauts-de-Banchais pour un accompagnement de proximité dénommée « parcours de femmes ».

L'association Réseau Entreprendre Pays de la Loire bénéficie d'une subvention de 3 500 € pour le Challenge les Entrep'

Depuis 18 ans, l'association Réseau Entreprendre Pays de la Loire organise un programme régional d'actions pédagogiques de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre auprès des étudiants de l'enseignement supérieur, intitulé « Les Entrep' ».

Ce programme a pour objectif de permettre à des étudiants d'expérimenter la création d'entreprises, dans le cadre d'une formation / action basée sur l'apprentissage, en s'appuyant sur un dispositif pédagogique, comprenant le management, le marketing, la communication, l'organisation, la finance, l'innovation, le travail en équipe et la gestion de projets. Angers Loire Métropole accompagne cette initiative en attribuant une subvention de 3 500 € à l'association Réseau Entreprendre pays de la Loire.

L'adoption de garantie d'emprunts également à l'ordre du jour

Angers Loire Métropole garantit des emprunts, à hauteur de 11,17 M€

L'Office public de l'habitat (OPH) Angers Loire Habitat et La Société d'économie mixte de construction et de gestion de logements de la Ville d'Angers (SEM Soclova) envisagent de contracter plusieurs emprunts de 8,95 M€ et 2,22 M€ respectivement afin de financer différentes opérations de constructions de logement. Les emprunts contractés par Angers Loire Habitat sont destinés à 5 programmes :

- La construction de 10 logements situés 8 ter rue de la Croix Blanche, opération « Hameau de la Fresnaie » à Angers pour un montant de 1,464 M€ ;
- La réhabilitation de 95 logements situés sur plusieurs adresses, opération « Boisramé », tranche 3 à Angers totalisant 1,331 M€ ;
- La construction de 30 logements situés rue du Docteur Bonhomme, résidence « Ailsa » à Angers pour un total de 2,907 M€ ;
- L'opération d'accélération du programme d'investissement, Haut de bilan « Accession sociale » de 49 logements, sur différents sites de son patrimoine et sur le territoire d'Angers Loire Métropole pour un montant de 490 000 € ;
- La construction de 364 logements et la réhabilitation de 743 logements dans le secteur du logement social, Prêt Haut de Bilan, sur différents sites de son patrimoine et sur le territoire d'Angers Loire Métropole pour un montant de 2,76 M€.

Les emprunts contractés par la SEM Soclova sont destinés à financer 2 programmes :

- La construction de 11 logements situés impasse Cécilia Payne dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) « de Gagné » îlot A à Saint-Lambert-la-Potherie pour un montant de 1,118 M€ ;
- La construction de 7 logements situés rue Saint-Clément-de-la-Place, opération Atoll 2, résidence « Pacifique » à Beaucouzé pour 1,106 M€.

Ces montants bénéficient de la garantie d'Angers Loire Métropole à hauteur de 100 % aussi bien pour l'OPH Angers Loire Habitat que pour la SEM Soclova.

La transition écologique a été abordée

La Communauté urbaine indemnise les professionnels riverains des travaux des lignes B et C du tramway, à hauteur de 169 950 €

Pour accompagner les professionnels riverains des travaux de la réalisation des lignes B et C du tramway, une Commission d'indemnisation à l'amiable a été créée par Angers Loire Métropole. Après examen de chacune des 9 demandes déposées, la Commission d'indemnisation a conclu à la recevabilité de l'ensemble des demandes. Angers Loire Métropole attribue des indemnités d'un montant total de 169 950 €.

Depuis la mise en place de la Commission d'indemnisation des professionnels riverains en 2018, **2,131 M€ ont été attribués pour un total de 185 dossiers.**

L'intégralité de ces délibérations est consultable sur le site d'ALM :

<http://www.angersloiremetropole.fr/la-metropole/le-conseil-communautaire-d-angers-loire-metropole/la-commission-permanente/index.html>

Qu'est-ce que la Commission Permanente ?

La Commission Permanente examine les affaires courantes ainsi que les orientations générales liées aux compétences d'Angers Loire Métropole, notamment en matière de développement stratégique.